

ARRETE DU PRESIDENT

PREEMPTION SAFER NA

Notification N°17 22 6447 01 - Vente RICOU Carole

Vu la délégation de compétence du conseil communautaire au président approuvée par délibération du 8 juillet 2021,

Le Président de la Communauté de communes de l'île d'Oléron,

ARRETE

Article 1 : De procéder à la préemption de la notification SAFER N°17 22 6447 01 datée du 17/10/2022 correspondant à la vente RICOU Carole. Les parcelles AV 160/162 et AO 32 en nature de terre, d'une superficie totale de 36a 20ca, est située en zone A au PLU de la commune du Saint Pierre d'Oléron ainsi que dans le périmètre du site classé. Le prix de vente à l'hectare étant de 4 000€/ha, la préemption sera effectuée au prix.

Article 2 : D'engager les frais afférents à la procédure de préemption ci-dessus indiquée associés au dossier SAFER N°AP 17 22 0869 01.

Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité prévues par le CGCT.

Fait à Saint-Pierre d'Oléron,

Le 07 juin 2023,

Le Président

ÎLE D'OLÉRON
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Michel Parent